Communications des sections

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1916)**

Heft 161-162

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

7. Budget 1916-1917.
8. Candidats.
9. Jury annuel.
10. Nominations statutaires (remplacement de deux membres sortants du Comité central).
11. Exposition de la Société en novembre et décembre, à Genève.
12. Proposition de la Section d'Argovie (Nomination du Jury).
13. Proposition de la Section de Saint-Gall (Caisse de secours).
14. Proposition du Dr E. Geiger au sujet d'Expositions à l'Étranger.
15. Divers.

Langenthal a été choisi comme lieu pour nos assemblées sur un vœu de la Section de Berne et après avoir constaté que les communications étaient aussi faciles, sinon plus qu'avec Thoune, qui avait été proposé par le Comité central.

Nous espérons que nombreux seront nos membres qui viendront à cette assemblée annuelle dans le gros village bernois où nous attend une honnête et plantureuse hospitalité, où les belles truites de ruisseau du pays joueront un rôle prépondérant !

COMMUNICATIONS :

Genève	D. 6 h. 57	mat.
Langenthal	A. 11 h. 37	»
Lausanne	D. 5 h. 00 - 8 h. 22	»
Fribourg	D. 7 h. 37 - 9 h. 56	»
Langenthal	D. 11 h. 01 - 11 h. 37	»
Neuchâtel	D. 8 h. 22	»
Berne	D. 9 h. 32	»
Langenthal	A. 11 h. 01	»
Zurich	D. 8 h. 22	»
Aarau	D. 9 h. 45	»
Olten	D. 10 h. 28	»
Langenthal	A. 11 h. 07	»
Bâle	D. 7 h. 50	»
Langenthal	A. 9 h. 21	»
Lucerne	D. 8 h. 18	»
Olten	D. 10 h. 10	»
Langenthal	A. 11 h. 07	»

Communications des Sections.

Proposition de la Section de Saint-Gall.

Nous avons appris que la Société organisera cet automne un Salon suisse, une Exposition d'une importance comme nous n'en avons pas eue depuis 1914. Comme cela fut le cas alors, il coulera cette fois encore beaucoup d'encre et encore davantage de paroles au sujet des œuvres exposées, car aucun peuple n'a autant le besoin de critiquer que le nôtre, aucun ne se sent plus appelé à dire son opinion sur toute chose — qu'il me suffise de rappeler la trombe de critiques qui s'est abattue sur ce pauvre petit Tell de Welti qui cherchait en vain un abri sous son arbalète.

Ces critiques, ce déluge de paroles, dont le courant impétueux se sera écoulé sans nous faire de mal avant même que les portes de l'exposition ne se seront fermées, nous ne pouvons, ni ne voulons les arrêter. Au contraire — et c'est ici que nous allons faire notre proposition — nous devons chercher à en tirer une utilité. Nous pouvons guider ce torrent sauvage à notre moulin et, au lieu de le laisser s'écouler inutilement, l'employer à remplir les sébilles de la Caisse de Secours.

Il est des plaisirs plus dangereux pour lesquels on dépense volontiers une petite somme, pourquoi ne risquerait-on pas quelque chose pour cette joie inoffensive et agréable, qui consisterait à réclamer, récriminer, clabauder et critiquer à son aise ? Devons-nous museler les foules que nous voyons avec plaisir visiter nos expositions ? Gardons-nous en bien ! donnons-leur l'occasion de soulager leur cœur et leur bourse en créant une institution — qui, remarquez-le, ne nous coûtera presque rien — institution que nous nommerons « Schwätzcharte » et pour laquelle nos collègues de la Suisse romande voudront bien trouver un terme équivalent !

Cette *carte à bavardage* (le terme reste à trouver !), d'un format moyen avec entête de l'Exposition et de la Caisse de Secours sera à la disposition, moyennant la somme de fr. 1.— de tous ceux qui sentiront le besoin d'écrire leur opinion sur leur visite à l'exposition. Elle pourra être remplie séance tenante par les impulsifs ou bien rédigée prudemment à la maison par les plus sages ; elle pourra être couverte d'injures, de critiques amères ou d'hymnes de louange, soit anonyme, soit pourvue de noms et d'adresses, elle sera remise à l'Exposition où elles seront soigneusement conservées en une boîte aux lettres bien close. Pour limiter jusqu'à un certain point le flot de cette production littéraire, nous louons le revers de la carte à une Agence de Publicité avec la condition que : 1° la réclame soit artistique, patriotique et convenable ; 2° que les cartes ne nous coûtent rien, puisque nous nous chargeons de la vente et 3° que le bénéfice net revienne à la Caisse de Secours.

Pendant ou à la fin de l'Exposition le Comité fera une moisson qui sera certainement joyeuse. D'un côté, les espèces sonnantes seront acheminées vers la Caisse de Secours qui ne s'en plaindra certes pas, d'autre part, on fera un choix parmi toutes ces élucubrations, qui ne sera pas à dédaigner. Parmi cette prose ou cette poésie de critiques compétents ou incompétents il s'en trouvera certainement qui méritera de figurer dans les colonnes de quelque journal et ainsi personne ne pourra nous nuire et tous nous seront utiles.

Mais malheur à celui qui voudra encore crier contre notre exposition ! Nous ne ferons pas seulement les sourds, mais nous le conduirons à la Caisse et l'engagerons à se procurer une de ces fameuses cartes : « Là ! couche là-dessus tes impressions et ne te fais aucun scrupule, donnes-t-en autant qu'il y aura de la place ; mais si tu veux économiser ton franc, alors ton opinion n'a aucune valeur pour nous et tu peux la garder pour toi ! compris ? »

Hans-C. Ulrich.

Proposition de la Section d'Argovie.

Au Comité central de la Société des P. S. et A. S.

MESSIEURS,

La Section d'Argovie se permet de vous présenter une proposition pour être soumise à l'Assemblée générale, et touchant au mode d'élection du Jury annuel. Jusqu'ici les délégués apportaient à l'assemblée leur liste de propositions. Il se produisait toujours entre les délégués des diverses sections avant la fixation définitive des bulletins de vote une discussion et des échanges de noms qui nous laissaient une impression plutôt peu digne. Nous sommes d'avis qu'il y aurait lieu de rompre avec cette tradition d'une valeur douteuse et nous vous proposons de la remplacer par le mode suivant :

Chaque section présenterait au Comité central une liste de propositions pour le Jury (dont la composition reste la même que par le passé). Ces listes de propositions seraient publiées dans le nº de l'*Art suisse* précédant l'Assemblée générale. L'Assemblée générale procéderait à la nomination du Jury d'après ces listes au moyen du scrutin secret et à la majorité relative.

AU NOM DE LA SECTION D'ARGOVIE :
Le Secrétaire, A. WEIBEL.

Lettre de la Section de Paris.

La *Section de Paris* se réunit tous les mois dans son local, 137, Boulevard Saint-Germain, pour liquider les affaires courantes, s'occuper de ses membres au front et de ceux qui sont dans des situations difficiles. On se raconte des nouvelles des absents, on bavarde, on fume sa pipe, on fait un peu de musique et trop vite la soirée est passée.

Le nombre des fidèles est hélas ! très restreint, trop de nos membres sont absents ou absorbés par des œuvres de guerre. Nous serons toujours heureux de recevoir parmi nous nos collègues qui seraient à Paris et je les prie d'envoyer leur adresse afin qu'ils puissent être convoqués, à

Régnault SARASIN,
2, rue Scheffer, Paris XVI.

Réponse du Département politique fédéral à la proposition E. Geiger.

BERNE, le 28 avril 1916.

Au Comité Central de la Soc. des P. S. et A. S.
Neuchâtel.

Vous nous avez envoyé, en même temps que votre lettre du 6 ct. (C. 164), un article de M. Dr E. Geiger, au sujet du développement de l'exportation des œuvres d'artistes suisses. C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance des idées émises par le Dr Geiger ainsi que celles contenues dans votre lettre et nous ne pourrions que saluer une organisation qui permettrait aux artistes de trouver de nouveaux débouchés à l'étranger. Nous sommes persuadés que les représentants diplomatiques et consulaires suisses feront de leur côté à l'étranger tout ce qui sera en leur pouvoir pour appuyer les efforts qui seront faits dans ce but. Cependant nous sommes d'avis que c'est en première ligne l'affaire des artistes de se grouper en conséquence, et de prendre contact avec les cercles intéressés directement à l'exportation des œuvres d'art. Une collaboration de la Section commerciale dans la solution de ce problème ne nous paraît pas opportune en ce moment.

Dép. politique fédéral, Section du Commerce.

Concours.

Société des Arts de Genève. — Classe des Beaux-Arts.

XXIme Concours Calame

La Classe des Beaux-Arts propose pour le Concours institué par Mme Alex. Calame, en mémoire de son mari, un tableau de paysage ayant pour sujet :

Une Place de Village
(avec ou sans figures).

Les conditions du concours sont les suivantes :

Art. 1er. — Sont admis à concourir les artistes suisses, quel que soit leur domicile, et les artistes étrangers domiciliés dans le canton de Genève.

Art. 2. — Le tableau sera exécuté en couleurs par n'importe quel procédé.

Art. 3. — Le plus grand côté du tableau mesurera 70 cm. au minimum, un mètre au maximum.

Art. 4. — Chaque tableau présenté au concours sera accompagné d'une reproduction au quart faite au crayon, à la plume, au lavis ou à l'aquarelle, au choix de l'artiste, pourvu que le procédé soit solide ; la photographie est exclue.

Art. 5. — Les tableaux présentés au concours restent la propriété de leurs auteurs. Les reproductions des tableaux primés appartiendront à la Classe des Beaux-Arts.

Art. 6. — Les tableaux et reproductions devront être remis sans frais à la **Classe des Beaux-Arts, à l'Athénée,** avant le 20 novembre 1917 à midi.

Art. 7. — Les tableaux et reproductions ne seront pas signés. Ils porteront une devise ou un signe répété sur un pli cacheté, à l'adresse du président de la Classe des Beaux-Arts. Ce pli renfermera le nom et l'adresse de l'auteur, ainsi qu'une déclaration de nationalité et de résidence.

Art. 8. — La Commission nommée par la Classe des Beaux-Arts pour choisir le sujet jugera le concours. Elle se compose de MM. C. de Geer, président, Alexandre Blanchet, Louis Blondel, Jules Crosnier, Henri Demole, Emile Hornung, Jacques Jacobi, Eugène Moriaud, Albert Silvestre.

Art. 9. — Une somme de 1600 francs sera mise à la disposition du jury pour récompenser le concours.

Art. 10. — Le jury pourra délivrer un ou plusieurs prix.

Art. 11. — Si le jury estime que le résultat du concours est insuffisant, il pourra ne décerner aucun prix.